

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 066-216602128-20240603-053_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre et le Trois Juin à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2024

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Bernardine SANCHEZ donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Hélène PILLARD donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Agnès BLED

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.053/2024

Convention relative à la mise à disposition de chevaux pour la brigade équestre de la police municipale

Monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que la ville de Torreilles a mis en place une brigade équestre, dont le but est de patrouiller et de faire respecter la réglementation, pour protéger les espaces naturels de notre territoire et notamment son littoral. Cette brigade équestre composée de deux cavaliers, a besoin quotidiennement de deux chevaux pour organiser les patrouilles.

Il est donc nécessaire de conventionner avec la SARL «Aux Saveurs Paysannes» représentée par madame Caroline EY, exploitante agricole, pour la mise à disposition quotidienne de deux chevaux destinés à la brigade équestre pendant la période suivante :

- Samedi 22 et dimanche 23 juin 2024
- Du samedi 29 juin au dimanche 1^{er} septembre 2024
- Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2024

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Geoffrey TORRALBA, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU la création d'une brigade équestre afin de protéger les espaces naturels du territoire et notamment le littoral ;

VU les dispositions du projet de convention annexé à la délibération ;

- APPROUVE la convention de réservation de trois chevaux et mise à disposition effective de deux d'entre eux pour les besoins quotidiens de la brigade équestre de la police municipale, du samedi 22 juin au dimanche 8 septembre 2024 pour un montant de 5 000€ TTC ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'instruction de ce dossier ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget principal communal.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 05 JUIN 2024
Et publication du : 05 JUIN 2024

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héloïse MONREAL